

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 26 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Patricia FANNY, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMÂÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Régis RÉCHER	qui donne pouvoir à	Mme Murielle MOUTIER LECERF
Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	Mme Eléonore HÉBERT
M. Bruno GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Clément FOUTEL
M. Benoît POISSON	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	Mme Bérénice PICAVET
M. Edouard HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia FANNY est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.94/06.26

**Objet : Budget développement économique 2026
Décision modificative n°1**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.94/06.26

**Objet : Budget développement économique 2026
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29, L2313-1 et L2322-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu la délibération n°D.18/02.26 du Conseil Municipal du 26 février 2026 relative à l'adoption du budget développement économique 2026,

Vu la délibération du conseil municipal n°D.78/06.26 du 05 juin 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, pour exercer au nom de la commune délégataire, le droit de préemption urbain sur les périmètres définis à l'intérieur de la zone urbaine du territoire communal (alinéa 15),

Vu l'arrêté du Maire ARR-2026-0289, exerçant le droit de préemption urbain, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, sur le bien, situé 20 place Sadi Carnot à Lillebonne, cadastré section AL n°135,

Considérant que le montant de ce bien s'élève à 130 000 euros (frais de notaire compris),

Considérant la nécessité d'inscrire cette acquisition en section d'investissement du budget du développement économique,

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
01/615228 023	Autres bâtiments Virement à section d'investissement	-130 000,00 130 000,00			
	TOTAL	0,00			

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.94/06.26

**Objet : Budget développement économique 2026
Décision modificative n°1**

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
632/21321	Immeubles de rapport	130 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00
	TOTAL	130 000,00			130 000,00

Madame LECACHEUR propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget développement économique 2026 comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 4 ABSTENTIONS (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMAÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Patricia FANNY.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.94/06.26

**Objet : Budget développement économique 2026
Décision modificative n°1**

ANNEXE

INVESTISSEMENT

Inscription en dépenses d'investissement

À la suite de l'exercice du droit de préemption portant sur un local commercial assorti d'une partie d'habitation, situé en hypercentre, au cœur d'un secteur stratégique pour l'attractivité commerciale de Lillebonne, et dont le montant d'acquisition s'élève à 130 000 euros, il y a lieu d'inscrire cette dépense en section d'investissement, au chapitre 21 – immobilisations corporelles, sur la nature 21321 « immeubles de rapport », en vue de l'acquisition de ce bien.

Dans le cadre de cette démarche, la commune entend conserver la maîtrise de l'usage de ce local afin de préserver la diversité commerciale et de favoriser l'installation d'activités contribuant à la vitalité du centre-ville.

Il convient d'équilibrer chaque section en augmentant de 130 000 euros le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (natures 021 et 023).